



Flash cultures n°37 - Mardi 09 novembre 2021

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :

REGION
**BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Christian

C'est une photo instantanée
Que l'on n'avait pas demandée
Mais que j'ai mis de côté
Lorsque l'on me l'a donnée
Pensant peut-être l'exploiter
D'ici quelques années.
Ce moment semble être arrivé
Mais pas pour la raison espérée.

Cette photo de bout de champ
Résume assez bien finalement
Les quelques moments
Passés, vécus avec Christian.
Il travaillait comme tout paysan
Mais il savait prendre le temps.

À chaque moment passé
Une fois le travail terminé
Venait le temps de discuter.
Du temps, des champs, échanger
Un avis, un conseil, demander.
De la société soi-disant évoluée
Où il n'était pas toujours facile de s'y retrouver.
Des opinions parfois différentes mais partagées.
Et surtout toujours respectées.

Mais pourquoi ce temps
Que l'on dit en changement
A-t-il décidé finalement
De ne pas lui laisser plus de temps
Pour vivre tout simplement
Et prendre du bon temps ?

COLZA D'HIVER

***Stade :** La pesée « entrée hiver » peut-être envisagée pour les colzas qui ne poussent plus. À l'inverse, pour ceux qui poussent encore, il est trop tôt. Les pesées « entrée hiver » et « sortie hiver » sont indispensables pour déterminer à partir de la réglette de Terres Inovia la dose d'azote à apporter au printemps.

*Ravageurs :

Charançon du bourgeon terminal (CHBT).

Sur le terrain : Aucune capture pour la semaine écoulée excepté pour les parcelles de La Loye et Balaiseaux. À noter que pour la dernière situation, la cuvette n'avait pas été relevée depuis 2 semaines. La quantité indiquée pour cette semaine correspond à des charançons frais qui nageaient en surface. C'est une estimation et non une certitude. Globalement le vol est terminé.

Tableau n°1 : Captures de charançon du bourgeon terminal dans le réseau de parcelles jurassien suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV

Des pontes ont été trouvées à Saint-Lothain (voir photo 1). Les parcelles qui étaient à risque ont dû être traitées.



Photo n° 1 : Ponte de charançon du bourgeon terminal à Saint-Lothain, 3 œufs soit le nombre nécessaire pour faire une quiche.

Commune	Date de semis	Captures hebdomadaires CHBT				
		11/10	18/10	25/10	29/10	8/11
Saint-Aubin - (Limon blanc)	26 juillet	0	1	1	Non relevé	0
Montbarrey -(Limon blanc)	18 août	0	12	21	6	Non relevé
Annoire-(Terre noire)	23 août	0	19	11	1	0
Vers sous Sellières -(Limon argileux)	24 août	0	5	18	2	0
Relans - (Limon blanc)	25 août	3	14	21	Non relevé	0
La Loye-(Terre noire)	25 août	0	44	18	40	3
Balaiseaux - (Limon blanc)	27 août	0	14	6	Non relevé	7
Saint-Aubin-(Limon blanc)	27 août	0	19	77	7	0
Les Hays-(Limon blanc)	28 août	1	3	4	3	0
Saint-Lothain -(Limon argileux)	28 août	0	2	5	1	0
Authume -(Limon argileux)	30 août	2	88	50	9	0
Vercia -(Limon argileux)	12 septembre		0	2		0
Longwy sur le Doubs-(Terre noire)	14 septembre	1	2	23	20	Colza détruit
Total		7	224	257	89	10
moyenne/cuvette		0,5	17,2	19,8	9,9	0,9

Grosse altise

Sur le terrain : les captures de grosses altises sont nulles dans ¼ des parcelles et très faibles pour les autres, soit au maximum 3 individus. Maintenant, c'est vis-à-vis des larves qu'il faut observer et faire un diagnostic. Les larves d'altises s'identifient à l'œil nu du moins pour les plus grosses (voir photo 2). Il est donc possible de distinguer les colzas fortement impactés d'autres moins colonisés.



Photo n° 2 : Larves d'altises

Tableau n°2 : Captures de grosse altise dans le réseau de parcelles jurassien suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV.

Commune	Date de semis	Captures hebdomadaires grosse altise									Captures cumulées
		13/09	20/09	27/09	4/10	11/10	18/10	25/10	29/10	8/11	
Saint-Aubin	26 juillet	1	0	2	0	2	1	1	Non relevé	2	9
Montbarrey	18 août	8	14	26	12	11	5	4	7	Non relevé	87
Annoire	23 août	2	10	14	6	18	10	3	8	3	74
Vers sous Sellières	24 août	4	16	6	5	2	1	4	1	1	40
Relans	25 août	2	9	4	2	3	5	2	Non relevé	0	27
La Loye	25 août	4	29	38	23	4	5	10	11	4	128
Balaiseaux	27 août	3	22	16	24	15	13	7	7	2	109
Saint-Aubin	27 août	1	6	14	21	18	12	10	2	2	86
Les Hays	28 août	2	9	6	1	8	3	5	3	0	37
Saint-Lothain	28 août	0	6	9	2	9	7	9	8	0	50
Authume	30 août	3	13	41	19	19	22	2	1	3	123
Vercia	12 septembre			1	1	0	2	2	Non relevé	3	9
Longwy sur le Doubs	14 septembre				2	2	10	3	3	Colza détruit	20
Total		30	134	177	118	111	96	62	51	20	799

C'est ce qui a par exemple été constaté en tour de plaine avec des adhérents du GVA de Chemin-Dole ce lundi. D'un côté, des parcelles de colza semées tôt en limon blanc (fin juillet-début août) avec des légumineuses et où l'on trouve du colza développé. Les pieds semblent assez sains. La berlèse démarrée au 18/10 indique 0,05 larve par pied ce qui est très faible et bien en-deçà du seuil de risque. Il faudra renouveler la berlèse dans 1 à 2 semaines.

De l'autre côté, une parcelle en terre noire, assez développée (semis 23/08 puis irrigation) où l'on voit des traces sur quasiment tous les pétioles. On a vu jusqu'à 5 larves par pied soit le seuil d'intervention. La berlèse, qui a débuté le 25/10, est à 3 larves/pied actuellement. Cette parcelle a toutes les chances d'atteindre le seuil de traitement prochainement.

Rien ne peut remplacer la berlèse, où véritablement toutes les larves sont identifiées sous réserve d'avoir le

matériel nécessaire (loupe binoculaire). L'inconvénient c'est qu'il faut attendre les résultats, soit 2 à 4 semaines. Et ensuite avoir les conditions d'applications appropriées pour traiter si nécessaire avec un Boravi WG.

Ainsi, si dans les 15 prochains jours les conditions étaient réunies pour un traitement au Boravi avant les résultats des berlèses, observer les parcelles pour ne traiter que celles fortement infestées de larves.

Pour l'instant sur les 8 berlèses en cours, aucune n'atteint le seuil de traitement, et seulement une s'en approche (voir tableau 3). Ces faibles comptages larvaires sont essentiellement dus à la date de prélèvement qui est « trop » précoce. Nous renouvelerons prochainement les berlèses sur ces mêmes parcelles et logiquement le nombre de larves devrait augmenter. Quelles que soient les parcelles, les prélèvements peuvent débuter pour réaliser une berlèse.

Tableau n°3 : résultats des berlèses en cours à la Chambre d'Agriculture du Jura

Situations	Date prélèvement	Poids frais du colza en g/pied	Nb de larves/pied au 8/11	Seuil de traitement atteint ?
Saint-Aubin, terre blanche, colza associé développé semis fin juillet.	18/10	54	0,05	Non
Montbarrey, terre blanche, colza développé	18/10	70	0,25	Non
Relans, terre blanche, colza développé	18/10	60	0,90	Non
Les Hays, terre blanche	18/10	31	0,85	Non
Annoire, argileux	25/10	52	3	Non
La Loye, argileux	25/10	44	1,45	Non
Vers-sous-Sellières, limon-argileux, gros pieds	25/10	123	1,27	Non
Vers-sous-Sellières, limon-argileux, petits pieds	25/10	9	0,67	Non

Seuils de traitement : 2,5 larves par pied, si poids frais/pied < à 45g, 5 larves/pied, si poids frais/pied > à 45g.

BLE TENDRE D'HIVER

* **Stade** : 3 feuilles pour les parcelles les plus précoces soit des semis de tout début octobre. 1 à 2 feuilles pour les semis de la deuxième quinzaine d'octobre.

Pucerons: Les colonisations de pucerons sont souvent nulles ou très inférieures au seuil de traitement dans les parcelles du réseau BSV. Des parcelles au stade 1 feuille ont été observées lors des tours de plaine sur La Loye, Annoire et Saint-Aubin les vendredi 5 et lundi 8 novembre. Aucune présence de pucerons n'a été détectée. Globalement, pour les blés au stade 1 à 2 feuilles, le risque est donc faible et les parcelles ne nécessitent pas de traitement insecticide. Continuer la surveillance et procéder à des comptages lorsque les conditions d'observations sont les meilleures. En cas de passage pour désherber, l'ajout d'un insecticide peut se pratiquer pour « nettoyer » la parcelle avant l'hiver, sous condition qu'il y ait au moins 5% de pieds colonisés par les pucerons.

Tableau n°4 : pourcentage de pieds porteurs de pucerons dans les parcelles de BTH du réseau BTH

Lieu	Remarques	Stade Blé	%
Asnans	Semis 10/10	1F	0
Beaufort	Semis 16/10	1F	1
Relans	Précédent colza sol travaillé	1F	0

⇒ Seuil d'intervention : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

* **Cicadelles**: En l'absence de plaque engluée, il faut parcourir la parcelle et s'arrêter de temps en temps pour compter les cicadelles devant soi sur 5m linéaires. Si l'on voit 5 cicadelles ou plus en moyenne par station, le risque est considéré comme élevé, il faut intervenir. Les cicadelles sont absentes ou peu nombreuses dans notre réseau que ce soit sur plaque engluée ou en se déplaçant dans la parcelle. Aucun traitement ne se justifie.

* **Désherbage** : En présence de graminées et si les conditions d'application sont réunies, intervenir. Voir dans les flashes précédents, des exemples de produits herbicides.



Photo n° 3 : graminée en nombre, désherber dès que possible

ORGE D'HIVER

* **Stade** : Début tallage pour les semis les plus précoces (fin septembre).

De levée à 1 à 2 feuilles pour la majorité des parcelles.

* **Pucerons** : Même constat pour les parcelles d'OH que pour les parcelles de blé. En présence de variétés tolérantes, il est inutile d'envisager une protection insecticide. Pour les variétés sensibles, dès lors qu'il y a présence de pucerons, intervenir pour « nettoyer » la parcelle avant l'hiver. L'OH est beaucoup plus sensible que le blé.

Tableau n°5 : pourcentage de pieds porteurs de pucerons dans les parcelles de BTH du réseau BTH

Lieu	Remarques	Stade	%
Les Hays	Semis 01/10	Début tallage	0
Vincent	Semis 11/10	2F	5
Ounans	Semis 13/10	2F	0

⇒ Variétés non tolérantes, seuil d'intervention à la JNO : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

⇒ Variétés tolérantes à la JNO : Amistar, Coccinel, Hirondella, KWS Borelly, KWS Exquis, KWS Feeris, KWS Filante, KWS Jaguar, KWS Joyau, LG Zebra, LG Zenica, LG Zodiac, Margaux, Perreolla, Rafaela, Sensation, Idilic, LG Caiman, Orione, RGT Segonita, Spazio.

* **Cicadelles** : voir blé.

* **Désherbage** : Les solutions de désherbage en sortie d'hiver sont très limitées et aucune n'est satisfaisante sur vulpins. De ce fait, le désherbage d'automne visant les graminées est fortement recommandé. Voir dans les flashes précédents, des exemples de produits herbicides.